

ACADEMIE DU VAR

FONDEE EN 1800

www.academieduvar.org

PASSAGE DE LA CORDERIE
83000 TOULON



Règlement du 62^{ème} Salon d'Art de l'Académie du Var

Le 62^{ème} Salon d'Art de l'Académie du Var se tiendra de nouveau à la maison communale Gérard Philipe à La Garde

Calendrier :

Exposition du mercredi 4 au mercredi 11 avril 2012 inclus. La salle d'exposition sera ouverte au public tous les jours de 10h00 à 19h00 sauf le dimanche et lundi de Pâques (8 et 9 avril).

Vernissage mardi 3 avril à 18h30

Rencontre avec les artistes : jeudi 5 avril de 19h00 à 21h00

Organisation :

Les exposants sont priés de se faire connaître **avant le 10 janvier 2012** en renvoyant la fiche d'inscription jointe. Cette date est impérative pour pouvoir faire imprimer le catalogue des œuvres exposées en temps voulu.

Dépôt des œuvres directement à la maison communale Gérard Philipe le lundi 2 avril de 09h00 à 12h00 (accès direct dans la salle en voiture).

Accrochage par les exposants avec l'aide des membres du comité du Salon les lundi 2 et mardi 3 jusqu'à 14h00.

Chaque exposant disposera de 3 panneaux pleins recto verso (dimensions des panneaux : environ 1,2m de large et 1,8m de haut).

Gardiennage : l'Académie du Var assure le gardiennage. Il sera demandé aux artistes de l'Académie de participer à tour de rôle au gardiennage de l'exposition. Pour le planning du gardiennage, contacter Dominique Ottavi 06 07 96 70 78.

Des ventes pourront être réalisées mais les œuvres vendues devront rester en place jusqu'à la fin de l'exposition, sauf cas particulier. Un stand d'accueil, tenu par les membres de l'Académie assurant le gardiennage de l'exposition, permettra de vendre des livres, des plaquettes et des œuvres sur papier. Les artistes s'engagent à reverser 10% des ventes à l'Académie.

Retrait : le retrait des œuvres aura lieu sur place le mercredi 11 avril à partir de 19h00 et le jeudi 12 avril de 09h00 à 12h00. Le contrôle des œuvres par les membres du Comité du Salon aura lieu mercredi 11 avril à 18h00.

Oeuvres exposées :

Le Salon est réservé aux membres de l'Académie à jour de leur cotisation et aux invités sélectionnés par le comité du Salon.

Toutes les œuvres doivent disposer d'un système d'accrochage. Les œuvres graphiques et les photographies doivent être encadrées. Les sculptures et les céramiques doivent pouvoir être posées directement sur un socle adéquat (quelques socles sont disponibles dans la salle). Des vitrines pour des objets de petites dimensions sont également disponibles.

Les œuvres sont assurées par l'Académie du Var durant toute la durée de leur dépôt dans la salle d'exposition. Une valeur d'assurance devra obligatoirement être indiquée pour chaque œuvre sur la fiche d'inscription, ainsi que le prix demandé si elle est à vendre.

La participation au Salon vaut autorisation pour l'Académie de publier les œuvres sur internet sauf demande expresse, écrite et signée de l'auteur, de ne pas être publié. Pour cette publication, il est demandé aux exposants de fournir, dans la mesure du possible, de bons clichés de leurs œuvres avant le 15 mars.

Les membres du Comité du Salon sont à votre disposition pour trouver les meilleures solutions. En cas de problème, prévenir en temps utile le président du Comité du Salon (04 94 27 16 09 et 06 20 83 41 78 perreaujean@aol.com) ou son adjoint Louis Imbert (04 94 75 40 66 et 06 78 91 67 25 louis.imbert83@wanadoo.fr).

Jean PERREAU, Président du Comité du Salon

REÇU DE DÉPÔT D'OEUVRES

(à conserver par l'artiste)

les artistes s'engagent à reverser 10% de chaque vente à l'Académie

Site de l'Académie du Var : www.academieduvar.org

Nom et prénom de l'artiste :

Adresse complète :

Téléphones :
e-mail :

**à conserver
par l'artiste**

TITRES DES ŒUVRES	TECHNIQUE	FORMAT	VALEUR ASSURANCE en euros (€)	PRIX DE VENTE
<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

date et signature

à conserver par l'artiste

REÇU DE DÉPÔT D'OEUVRES

(à conserver par le comité du Salon)

les artistes s'engagent à reverser 10% de chaque vente à l'Académie

Site de l'Académie du Var : www.academieduvar.org

Nom et prénom de l'artiste :

Adresse complète :

Téléphones :

e-mail : ...@...

à conserver par le comité du Salon

date et signature

à conserver
par le comité du Salon